

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**TRAVAUX
D'EFFACEMENT
DES RÉSEAUX
QUARTIER STADE
FOISY À L'AIGLE**

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 06 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Stéphane CLOUET et Mme Fleur GOSSELIN.

Monsieur Pascal GUEUGNON a été nommé Secrétaire de Séance.

Par délibération n°2022-47 du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'effacement des réseaux dans le quartier du stade Foisy et la signature avec le Territoire Energie Orne (Te61) d'une convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques ainsi que du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la commune, et avec Orange d'une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

Les travaux d'investissement d'éclairage public restaient à la charge de la commune.

Depuis, par délibération n°2022-64 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé le transfert au Te61 de la compétence Eclairage Public et la signature d'une convention cadre de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain – Investissement et maintenance.

Ce transfert concerne donc à la fois les prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est le Te61 qui assure toutes les prestations d'investissement en matière d'éclairage public sur le territoire de la commune. Il convient donc de compléter les conventions signées précédemment pour l'opération d'effacement des réseaux dans le quartier du stade Foisy par une convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement en éclairage public stade Foisy.

Les lampadaires retenus sont solaires avec une intensité d'éclairage abaissée à 20 % la nuit.

Le coût de ces travaux, maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 160 611,14 € TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Vu l'opération d'effacement des réseaux dans le quartier du stade Foisy approuvée par délibération n°2022-47 du 26 septembre 2022,

Vu la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques ainsi que du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication signée avec le Te61 pour la réalisation de cette opération,

Vu la convention cadre de transfert de compétence signée le 20 décembre 2022 avec le Te61,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LATINIER),***

- ***APPROUVE la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'éclairage public dans le quartier du stade Foisy ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout avenant ou document s'y rapportant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPETENCE
POUR LES TRAVAUX

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT DU RESEAU EP

1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 20/12/2022.

2 - OBJET DES TRAVAUX :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC
- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
- MISE EN CONFORMITE ARMOIRE D'ECLAIRAGE
- GEOREFERENCEMENT RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Commune : Aigle

Intitulé : rue des Sports

Maître d'ouvrage : Aigle, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne, nommé ci-après "Te61"



3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

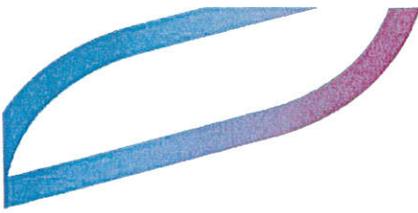
Descriptif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Câblage			1 990,00 €
Dépose du réseau d'éclairage	1 176		
Dépose d'un luminaire EP et stockage aux ateliers municipaux	26		
Fourniture et pose matériel hors sol			111 717,00 €
Fourniture et pose d'un candélabre solaire type FONROCHE hauteur 6ml équipé d'un luminaire LED	32	2 731,00 €	87 392,00 €
Fourniture et pose d'un candélabre solaire type FONROCHE hauteur 8ml équipé d'un luminaire LED	7	3 475,00 €	24 325,00 €
Montant des travaux HT			113 707,00 €
Montant des travaux avec actualisation estimé HT (13%)			128 488,91 €
T.V.A.			25 697,78 €
Montant des travaux TTC			154 186,69 €
Maîtrise d'œuvre (5% des travaux) - non assujettie à la TVA			6 424,45 €
Montant de la prestation y compris la maîtrise d'œuvre TTC			160 611,14 €

Matériel proposé selon ce devis :

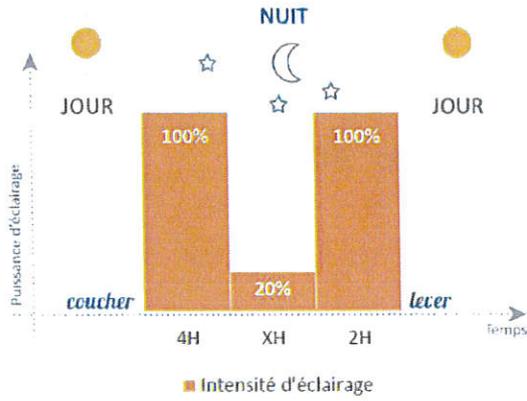
Candélabres type FONROCHE autonome 6ml et 8ml thermolaqué

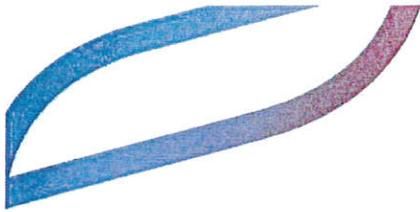
Localisation	Ensemble FONROCHE hauteur 6ml	Ensemble FONROCHE hauteur 8ml
	Puissance panneau supérieur ou égale à 305Wc Puissance Luminaire 60W	Puissance panneau supérieur ou égale à 305Wc Puissance Luminaire 80W
Rue Clémence Gibory	6	
Rue Benjamin Bohin	6	
Rue des Sports	12	
Rue d'Aigle	0	
Rue du Buat	8	
Rue Marcel Angot		7

Le rond-point n'est pas traité dans cette convention.



Le profil d'éclairage retenu pour votre projet





4 - CONTRIBUTION :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux descriptifs acceptés par la collectivité.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : février 2023

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

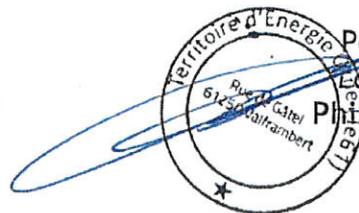
La durée de validité du présent devis est de 1 mois.

A réception des travaux, le Te61 établira les titres de recette de la totalité du chantier à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, une nouvelle convention sera établie à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à, le

Pour la collectivité,
Le Maire
Philippe VAN-HOORNE

 Pour le Te61,
Le Président,
Philippe AUVRAY